

Malka Marcovich

ONU 2001-2007 : DURBAN OU L'ÉTERNEL RETOUR

Jun 2006-Jun 2007. En un an d'existence, le nouveau Conseil des droits de l'homme — qui s'est réuni huit fois aux abords du doux et calme lac Léman — a entériné le « langage de haine¹ » surgi avec une force sans pareil lors de la Conférence mondiale contre le racisme à Durban, à la veille des attentats du 11 septembre 2001. Mois après mois, la majorité des démocraties et des associations de défense des Droits de l'homme et/ou des ONG antiracistes ont laissé faire l'élaboration de ces nouvelles normes qui consacrent le relativisme culturel, interdisent le blasphème, promeuvent l'antisémitisme et l'oppression des femmes. Amorcées depuis des années, omniprésentes à Durban, celles-ci gagnent du terrain jour après jour, réunion après réunion, et préfigurent, dès à présent, l'orientation de la prochaine Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme en 2009.

1. Cette formule a été particulièrement utilisée par les diplomates pour désigner — et euphémiser — le langage « antisioniste » et antisémite contenu dans les textes de la Conférence mondiale contre le racisme à Durban en 2001. Le terme « hate speech » est largement utilisé aux États-Unis pour désigner les différents discours tendant à discriminer, humilier, agresser ou persécuter des personnes ou des groupes de personnes en fonction de leur sexe, âge, religion, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.

SOUVENIRS D'ESPOIRS

Dans les années 1990, les bouleversements politiques mondiaux engendrèrent de folles espérances. Les symboles, l'émotion et les prophéties positivistes prirent alors le pas sur une analyse politique du réel. Avec la chute du Mur de Berlin, la présidence de Nelson Mandela en Afrique du Sud, la poignée de main de Yasser Arafat et d'Yitzhak Rabin, le *xxi*^e siècle s'annonçait glorieux. La preuve était faite. A force d'efforts, de diplomatie, de dialogue, la promesse des fondateurs gravée dans la pierre de la Charte des Nations Unies au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale — « *Nous les peuples...* » — paraissait à portée des nations. Les deux rameaux d'olivier autour d'une mappemonde — emblème du drapeau — n'auraient plus qu'à s'unir pour un monde résolulement nouveau au tournant du millénaire. Un jour la Chine « s'éveillerait » pour le meilleur, comme Cuba qui succomberait, à n'en pas douter, à l'appel de la démocratie. L'élection du prétendument modéré Seyyed Mohammad Khatami en 1997 à la tête de l'Iran était bien la preuve de la normalisation de la République islamique. Le mystique révolutionnaire Hugo Chavez au Venezuela — qui accédait au pouvoir par les urnes en 1998 — parvenait lui aussi à rassurer.

Certes il y avait quelques fausses notes durant cette dernière décennie du siècle : la guerre du Golfe, les talibans en Afghanistan, le génocide au Rwanda, les Balkans, le Sierra Leone, le Libéria, le Zaïre/Congo... l'Afrique dévastée... l'épidémie de Sida, le développement des trafics en tous genres : d'armes, de femmes, de drogues, une corruption mondialisée et des abus jusque dans le saint des saints, « pétrole contre nourriture »...

Et l'ONU dans tout cela ? Il fallait impérativement la moderniser, l'adapter aux nouvelles données politiques² et définitivement s'engager pour le développement et la réduction mondiale de la

2. Fort de 51 pays membres en 1945, l'ONU en comptait 188 cinquante ans après et 192 en 2006. A noter que le Saint-Siège jouit d'un statut d'observateur ainsi que la Palestine qui, bien que n'étant pas un Etat, possède le même statut depuis 1974, ce qui lui permet de participer aux discussions, de présenter des résolutions et de participer aux réunions des groupes politiques et régionaux. Israël, un des plus vieux Etats membres, est en revanche exclu de la majorité des groupes.

pauvreté. Se tourner vers un monde de justice, d'égalité, enterrer à jamais les archaïsmes du passé...

LE RÊVE DE KOFI ANNAN

C'est à tout cela que rêve Kofi Annan, septième Secrétaire général des Nations Unies lorsqu'il entre en fonction le 1^{er} janvier 1997. Il se donne comme tâche prioritaire de revitaliser l'institution par un programme complet de réformes qui doivent renforcer les actions traditionnelles, donner plus de poids aux organes des Droits de l'homme et, selon ses termes, « rapprocher les Nations Unies des peuples ».

En avril 2000, il publie son rapport *Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle*, dans lequel il invite les Etats membres à s'engager dans un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la réduction du VIH/Sida, la préservation de l'environnement et la protection des peuples contre les conflits et la violence... Ce vaste plan d'action — « les objectifs du millénaire pour le développement » — est consacré lors du sommet du *Millénaire* du 6 au 8 septembre 2000 où se pressent (presque) tous les chefs d'Etat du monde.

Le 10 décembre 2001 Kofi Annan reçoit le prix Nobel de la paix. Mais il n'a pas achevé son importante mission. De grands projets sont à concrétiser jusqu'à la fin de son mandat le 31 décembre 2006.

L'EXPORTATION DE L'INTIFADA

Dix jours après le sommet de New York, la deuxième Intifada, le 29 septembre 2000, marque la première réécriture de l'histoire du siècle par les médias³. Au début du mois d'octobre une Intifada « soft » s'exporte. Des manifestations sont organisées dans toutes les grandes capitales du monde. On peut y entendre crier « mort aux Juifs », comme dans celle organisée à l'initiative du MRAP⁴ à Paris

3. Nous n'analyserons pas ici l'importance symbolique que revêt l'idée selon laquelle Ariel Sharon aurait en quelque sorte profané le troisième lieu saint de l'Islam.

4. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, qui condamna par la suite ces débordements.

le 7 octobre place de la République. L'inversion, l'association du sionisme au nazisme, l'utilisation du terme de « Boucher » pour qualifier Ariel Sharon font désormais partie du paysage urbain occidental.

Il est cependant réducteur de n'envisager que la responsabilité des médias dans la montée en puissance de la colère planétaire. En effet, le projet onusien s'articule depuis son origine autour de la « démocratie participative ⁵ » et de l'inclusion des ONG à l'élaboration des normes référentielles. Un an après l'enclenchement de la deuxième Intifada, lors du forum de la troisième Conférence mondiale contre le racisme à Durban, la violence sera telle que certains iront jusqu'à parler du « pogrom de Durban ». Une violence formidablement organisée, qui n'a rien de spontané⁶. Ces incidents ont été fort bien préparés en amont⁷ grâce notamment au « Réseau de la société civile sur la question de la Palestine » de l'ONU, en partenariat avec SANGOCO⁸, coalition d'ONG sud-africaines, instituée en 1995 et héritière de l'ANC⁹ et du combat contre l'apartheid¹⁰.

5. De nombreux textes existent à l'ONU sur la nécessité de la « démocratie participative », i.e. la participation de la société civile à l'élaboration des normes. C'est aussi autour de cette notion que l'Union européenne a avancé depuis une vingtaine d'années dans sa volonté d'instituer un dialogue avec des associations représentatives « des aspirations de la société civile ». Au retour de Durban, dans le colloque « Durban et après », Micheline Galabert (Association des femmes de l'Europe méridionale) s'interrogeait sur la « Construction de la démocratie participative et représentative » en Europe.

6. Voir actes du Colloque, *Durban et après*, CLEF-MAPP, 7 décembre 2001, Assemblée nationale, Paris.

7. Les recherches que j'ai effectuées en 2003 sur la question font remonter ces événements aux années 1996-1997.

8. South African National NGO Coalition.

9. African National Congress.

10. Le tricotage historique entre le combat contre l'apartheid et la question de la Palestine est en place dès les années 1970 et durera jusqu'au milieu des années 1990. Après la nomination de l'autrichien Kurt Waldheim au poste de Secrétaire général en 1972 — dont on apprendra plus tard l'engagement dans les SA et la responsabilité dans la déportation des Juifs de Joannina en Grèce en 1944 —, l'Assemblée générale vote en 1973 la résolution 3151 qui indique que le régime sioniste soutient le régime d'apartheid en Afrique du Sud. En 1974, après que le président de l'Assemblée générale, Abdelaziz Bouteflika, ait invité Yasser Arafat, président de l'OLP, à participer aux débats de l'Assemblée générale le 14 novembre

LA PALESTINE AU CŒUR DU DISPOSITIF ONUSIEN

La question de la Palestine est présente dans toutes les instances de l'ONU ou des organismes affiliés. Six des organes subsidiaires de l'Assemblée générale portent spécifiquement sur les Palestiniens, alors qu'il n'en existe pour aucun autre peuple¹¹. Le « Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien », créé en 1975, est soutenu par la « Division pour les droits du peuple palestinien » créée en 1977. La division a pour mission « d'établir des études et des publications » — souvent très luxueuses — « et de leur assurer la plus large publicité possible ». Elle organise aussi des réunions dans toutes les régions du monde, afin de mobiliser l'opinion internationale. Elle gère une base de donnée informatisée sur la Palestine (UNISPAL¹²), seule base de donnée de l'ONU consacrée à un pays en particulier. Elle collabore avec des associations du monde entier (plus de 1 000), dont certaines jouissent d'un statut consultatif et s'organisent en tant que « Réseau de la société civile sur la question de la Palestine ».

UNE FABRIQUE DE PROPAGANDE

Les possibilités logistiques et administratives qu'offre l'ONU pour la promotion de certains discours sont exceptionnelles. L'histoire est revisitée, une formidable propagande se construit — le mot n'est pas trop fort — qui fonctionne sur l'inversion des termes, des symboles et des dates et sur l'exclusion d'Israël de l'espace de dis-

1974, la résolution 3237 accorde le statut d'observateur à l'organisation et reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. En 1975, en vertu de la résolution 3379, le sionisme est considéré comme « une forme de racisme et de discrimination raciale ».

11. Il faut également mentionner ici l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, dont le budget pour l'année 2006 (462 millions \$) équivalait au budget prévisionnel du Haut Commissariat aux réfugiés pour l'ensemble de l'Afrique (466 millions de \$).

12. <http://domino.un.org/unispal.nsf>

cussion. Les brochures, expositions et autres publications de l'ONU, ramènent principalement la question des réfugiés palestiniens à la date de 1948¹³. Elles évacuent la plupart du temps celle de 1967 et passent sous silence la révocation des passages de la Charte de l'OLP par Yasser Arafat et le Parlement palestinien en 1998, appelant à la destruction de l'Etat d'Israël. En revanche, sur le thème des réfugiés, on trouve un texte sur le « droit du retour du peuple palestinien » datant de 1978 qui justifie le retour des réfugiés dans les frontières d'avant 1948. Le glissement d'une date à l'autre semble extrêmement construit. L'UNRWA avance le chiffre de 4 millions de réfugiés pour l'année 2000. L'association Badil¹⁴ — dont les thèses sont celles du mouvement Hamas —, dans son intervention orale au Conseil des droits de l'homme le 13 juin 2007, parle de 6,8 millions de réfugiés dont 2,7 millions d'enfants.

LA DISPARITION D'ISRAËL

Dans toutes les publications proposées par UNISPAL, ainsi que sur le site de la mission permanente de la Palestine¹⁵, on présente une histoire « révisée » d'une Palestine où le peuple « indigène » aurait habité depuis plus de deux millénaires alors que les Juifs n'y auraient jamais vécu après l'Antiquité. Le mufti de Jérusalem Al Hajj Amin al-Husseini — connu notamment pour son soutien à l'Allemagne nazie — y est présenté comme un résistant contre l'invasion sioniste¹⁶. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la notion de « judaïsation » de la Palestine — ou de territoires arabes par « les puissances sionistes » — se banalise dans les discours, notamment lors des cérémonies et des conférences en hommage au peuple palestinien. La position de l'OLP avant Oslo et celle du

13. Résolution 194 du 11 décembre 1948.

14. Badil Resource Center for Palestinian Residency & Refugee Rights, créé en 1998, à l'époque où la mention de la disparition d'Israël est abrogée de la Charte de l'OLP, et à un des moments les plus intenses des négociations du processus de paix, pour un règlement du conflit israélo-palestinien.

15. <http://www.un.int/palestine>

16. « The Origins and Evolution of the Palestine Problem : 1917-1988 », United Nations, New York, 1990.

Hamas se propagent. Deux Etats ne sauraient être la solution au conflit israélo-palestinien¹⁷. Depuis 1977, le 29 novembre est déclaré « Journée de commémoration internationale de solidarité avec le peuple palestinien¹⁸ ». Comme l'indique le texte de la Division, « cette date a été retenue en raison de sa signification particulière », car c'est le 29 novembre 1947 que l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II) établissant le plan de partage pour un « Etat juif » et un « Etat arabe ». Il ne s'agit donc même pas ici de commémorer le 15 mai 1948, ce que les Palestiniens appellent « la Nakba¹⁹ », jour qui suit la création de l'Etat d'Israël, mais bien d'inscrire la date anniversaire de leur tragédie dans un des premiers textes référentiels onusiens proposant deux Etats sur une même terre. Depuis 1981, la plupart des commémorations à New York se déroulent devant une vieille carte de la province Palestine datant du mandat britannique avant 1947²⁰.

LE CONFLIT ALIBI

La place unique, centrale, prioritaire, que prend le conflit israélo-palestinien au sein de l'organisation camoufle en réalité d'autres enjeux politiques et idéologiques. Dans le meilleur (ou pire) des cas elle permet d'éviter que l'on se penche sur des sujets qui ne présentent aucun bénéfice politique secondaire, comme par exemple la question du Tibet et de la Chine. Mais l'on doit reconnaître que, la plupart du temps, des motivations plus troubles sont à l'origine de cette complaisance générale. Pour certaines démocraties occidentales, cela permet de ne pas évoquer leur soutien à telle ou telle dictature. Elles peuvent à bon compte prétendre faire preuve d'impartialité sur la question du désarmement et de la prolifération nucléaire et condamner l'Iran d'un côté et Israël de l'autre au

17. C'est d'ailleurs ce que l'on pouvait entendre en 2005 à Caracas, dans une réunion de l'ONU sur la question palestinienne, Caracas 13 décembre 2005, PAL/2035.

18. Résolutions 32/40 B du 2 décembre 1977.

19. Catastrophe, cataclysme, reprise du mot « Shoah », catastrophe, cataclysme en hébreu.

20. A/AC.183/PV.74.

Conseil de Sécurité. C'est également une manière de montrer leur poids et leur légitimité dans la diplomatie mondiale, notamment pour la France, membre permanent du Conseil de Sécurité²¹. La question énergétique et pétrolière est évidemment primordiale. Subsiste aussi l'illusion qu'une attitude « neutre », et même « coopérative » sur certains sujets envers la Conférence des organisations islamiques — quitte à mettre en péril certains principes comme celui de laïcité —, permet d'éviter le terrorisme sur le sol européen. Pour les anciens pays coloniaux, il apparaît indispensable de se démarquer de ce qui pourrait être perçu comme une « collusion entre Israël et l'Occident²² ». Cette mise à distance serait le préalable à la réconciliation tant souhaitée entre les anciennes « puissances coloniales » et les pays indépendants « émergents ». Israël, qui a été créé et accepté comme membre de l'ONU avant le processus de décolonisation des Empires, représente désormais la faute originelle des pays fondateurs qu'il leur faut expier. Le représentant du Dahomey ne disait d'ailleurs pas autre chose, le 13 novembre 1974, après la première intervention historique en plénière de Yasser Arafat :

« Le peuple palestinien a été avant tout objet d'un complot par les Nations Unies elles-mêmes, et nous devons avoir le courage de reconnaître ce fait [...] qu'en 1947, pour des raisons égoïstes et partisanses, les Nations Unies ont préféré détruire l'entité palestinienne²³. »

ANNÉE 01, ANNÉE DU DIALOGUE DES CIVILISATIONS

Les 2 et 3 septembre 1998, la XII^e Déclaration²⁴ du Sommet du mouvement des non-alignés à Durban décide de vouer l'année 01 du troisième millénaire au « dialogue entre les civilisations ». Le

21. Nous n'évoquerons pas ici le problème soulevé par les privilèges dévolus aux membres permanents du Conseil de Sécurité.

22. Rapport du Groupe de haut niveau « Alliance des Civilisations », 4.4, novembre 2006.

23. A.PV.2283.

24. Cette déclaration porte d'ailleurs déjà tous les thèmes qui ont été développés depuis : Palestine, terrorisme, relativisme culturel, démocratie.

projet est porté auprès de l'Assemblée générale de l'ONU par, le président de la République islamique d'Iran, Sayyed Mohammad Khatami. Dans sa résolution du 4 novembre 1998²⁵, elle consacre l'année 2001 « Année pour le dialogue des civilisations ».

Durban septembre 1998 – Durban septembre 2001, trois ans pour que « l'année du dialogue » devienne l'année de l'apogée du racisme et de la violence. Quel paradoxe dans la ville où Mohandas Karamchand Gandhi commença sa révolution non violente près d'un siècle plus tôt ! Trois ans pour emporter durablement les incroyables espoirs de la dernière décennie, avec notamment la deuxième Intifada en septembre 2000, l'échec des accords de Taba en janvier 2001, la « Conférence mondiale contre le racisme » à Durban (qui concrétise l'apogée du racisme du 28 août au 7 septembre), puis les assassinats-suicide du 11 septembre sur les tours jumelles à New York, devant les caméras du monde entier.

LA CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME
28 AOÛT – 7 SEPTEMBRE 2001

A la veille des attentats du 11 septembre, la Conférence de Durban est le théâtre d'une flambée de violence sans précédent dans une réunion organisée sous l'égide de l'ONU²⁶.

Dans le forum des ONG, l'antisémitisme se déchaîne : exposition de dessins, diffusion des *Protocoles des sages de Sion*, de *Mein Kampf*, agressions de personnes identifiées comme juives, appel au meurtre des Juifs dans un stade de deux mille personnes enthousiastes à l'issue du discours fleuve de Fidel Castro.

25. A/RES/53/22.

26. Sur la conférence de Durban, voir notamment M. Marcovich, « Société civile en danger », *Prochoix*, n° 19, septembre-décembre 2001 ; F. Venner et C. Fourest, « Durban : chronique d'une crise annoncée ! » *Prochoix*, *id-* ; CLEF-MAPP, Colloque *Durban et après*, Paris, décembre 2001 ; J. Fiss, Carnet de route, Durban, *La Règle du jeu*, n° 26, septembre 2004 ; J-C. Buhner et C. B. Levenson, *L'ONU contre les Droits de l'homme*, 2003, Mille et une nuits, et le long rapport de R. Eissen « Le jour d'après », *ICARE*, 8 octobre 2001. <http://www.icare.to/wcar/>

Pour les femmes, l'invisibilité totale : censure de toute parole, réunions annulées, suppression de phrases condamnant leur oppression dans le document final²⁷.

Le caucus²⁸ des ONG européennes, quant à lui, est l'objet d'un putsch et réduit à néant pour avoir voulu se dissocier publiquement des passages du texte des ONG qui appellent au boycott d'Israël, l'assimilent à l'apartheid, parlent « d'épuration ethnique » et de « génocide », etc. Agressions, menaces, accusations, pour ceux qui résistent, d'être « payés par les Juifs », d'être des « zionist pig lovers²⁹ »!

Du côté des gouvernements, les envolées oratoires n'ont pas de limite non plus. Yasser Arafat le premier n'hésite pas à utiliser ce vocabulaire : « apartheid³⁰ », « épuration ethnique » « génocide ». Le Canada proteste par écrit et reste. Israël et les Etats-Unis partent. L'Union européenne hésite, puis décide de continuer les discussions pour épurer le texte des termes inadmissibles. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères de la Belgique qui préside alors l'Union Européenne, tient jusqu'au bout. Après d'âpres négociations, le texte des gouvernements est débarrassé de ce que l'on appelle alors, selon la formule consacrée, « le langage de haine ».

LE TEMPS DU DÉNI

Après l'échec de Durban puis les attaques du World Trade Center, on aurait pu imaginer que les Nations (sidérées) et le Secrétaire général prennent le temps de réfléchir à la réalité politique de ce fameux dialogue. Mais l'idée n'est même pas évoquée. Le 7 novembre 2001, le Groupe d'Eminentes personna-

27. Voir actes du Colloque, *Durban et après*, o.c.

28. Caucus, terme utilisé dans les conférences mondiales pour désigner un regroupement d'associations qui travaillent ensemble sur des plateformes communes thématiques.

29. Amoureux de porcs sionistes.

30. A noter que la résolution 3379 du 10 novembre 1975, assimilant sionisme et racisme, avait été adoptée dans le cadre des résolutions et des campagnes de l'ONU contre l'apartheid. Cette résolution fut déclarée nulle en décembre 1991, en vertu de la résolution 4686.

lités³¹ désignées par le Secrétaire général — à l'issue du séminaire organisé en septembre 2000 sous l'égide de l'Iran et de l'Unesco — lui remettent leur ouvrage : *Crossing the divide : Dialogue among Civilizations*³². Le livre explique les contextes et les objectifs du dialogue : mettre en place un nouveau paradigme des relations internationales et revendiquer un rôle central pour les Nations Unies. On note parmi les Eminentes personnalités la déléguée palestinienne, Hanan Ashrawi, et aucune personnalité israélienne. La prochaine commission de Personnalités de haut niveau (qui présentera un rapport en 2005 pour le « Sommet mondial ») et les suivantes, qui constitueront le futur groupe « Alliance des civilisations », n'en incluront pas d'avantage³³. Curieux pour les chantres du dialogue onusien qui comptent parmi eux le ministre des Affaires étrangères français de l'époque, Hubert Védrine³⁴; celui-ci, dans son discours du 10 novembre à l'Assemblée générale, rappelle « les grands objectifs » qui doivent « permettre à toutes les langues, cultures et civilisations de vivre et de dialoguer », et dont la priorité est de « trouver une solution avant tout à la crise du Proche-Orient ».

Parce que l'on refuse — selon ses termes — « l'irrealpolitik », faut-il pour autant passer sous silence ce que fut Durban ? Revenant sur ces événements, Hubert Védrine écrit³⁵ :

« La multiplication ou la résurgence des affrontements intercommunautaires et des revendications à teinte fortement confessionnelle ou ethnique [...] semblent contredire les promoteurs de l'inéluctable convergence des peuples dans le consensus universaliste. Ainsi, à Durban [...], la conférence des Nations Unies contre

31. Kamal Aboulmagd (Egypte), Lourdes Arizpe (Mexique), Hanan Ashrawi (Palestine) Ruth Cardoso (Brésil), Jacques Delors (France), Leslie Gelb (USA), Nadine Gordimer (Afrique du Sud), Prince El Hassan bin Talal (Jordanie), Sergey Kapitza (Russie), Hayao Kawai (Japon), Tommy Koh (Singapour), Hans Küng (Suisse), Graça Machel (Mozambique), Giandomenico Picco (Italie), Amartya Sen (Inde), Song Jian (Chine), Richard Spring, MP (Irlande), Tu Weiming (China), Richard von Weizsäcker (Allemagne), Javad Zarif (Iran).

32. *Franchir les divisions : le dialogue entre civilisations*.

33. Mais un rabbin américain survivant des camps, le rabbin Arthur Schneier.

34. Hubert Védrine intégrera l'Alliance des civilisations en 2005.

35. *Continuer l'Histoire*, Fayard, 2007.

le racisme, sujet en principe et par excellence consensuel, achoppe sur la qualification de l'histoire de l'esclavage et des conséquences politiques à en tirer ! Cet échec rappelle brutalement aux optimistes le fossé toujours béant entre Occidentaux, Africains et Musulmans. »

Outre le fait que l'on puisse contester sa vision, passer sous silence comme il le fait, ce qui a été au cœur de Durban reste pour le moins déconcertant.

Fodé Sylla, député européen à l'époque de Durban, a fort bien analysé, en novembre 2001, le silence qui s'instaurait en retour³⁶ :

« J'étais très choqué de voir qu'ici même au Parlement, des collègues ont essayé de minimiser ce qui s'était passé. Soit, nous n'avons pas la même appréhension des choses, soit il y a la volonté de faire la politique de l'autruche. Je trouve ça assez insupportable que des collègues se soient permis ici, dans un débat consacré à l'après-Durban, de minimiser ce qui s'y est passé. Soit nous n'étions pas dans la même conférence, soit nous ne regardions pas avec les mêmes yeux.

J'ai eu l'occasion, devant tous mes collègues qui étaient là, de montrer des tracts, des photos, des écrits, au Ministre Louis Michel, devant tous les membres du Parlement et de la Commission. Je ne comprends pas que l'on puisse minimiser cela. Voir une photo représentant Hitler, et dire c'est vers ça qu'il faut aller, moi je ne savais plus où j'étais. Il y a eu un manque de dialogue. Durban était passé, c'était un échec, un semi-échec, bon on n'en parle plus, on passe à autre chose. Non seulement ce qui s'est passé à Durban n'était pas qu'un échec, mais a révélé qu'il y avait des problèmes profonds qu'il fallait régler dans la société. »

Le déni des événements fut partagé également par la majorité des grandes ONG de défense des Droits de l'homme et « antiracistes » ayant pignon sur rue, au retour de Durban. Celles et ceux qui osaient parler se retrouvaient stigmatisés, accusés de faire le jeu des Juifs, voir carrément d'être des agents du Mossad³⁷. Un des putchistes du caucus des ONG européennes, Mutombo Kanyana,

36. Interview par Malka Marcovitch, in *Durban et après*, o.c.

37. « Les silences de l'après-Durban, la société civile en question », in *Durban et après*, o.c.

rédacteur en chef de la revue *Regards Africains*, écrira un article publié sur le web le 18 décembre 2001, accusant les « ONG juives » de vouloir diviser le mouvement antiraciste mondial et de « tirer la communauté des ONG vers un judéo-centrisme totalitaire et à courte vue³⁸ ».

POSER LES JALONS DE L'INVERSION ET DU RELATIVISME CULTUREL

New York, Assemblée générale de l'ONU, même combat... Le 9 novembre 2001, le « Programme d'action pour le dialogue entre les civilisations³⁹ » est adopté. Nul amendement, nulle évocation du 11 septembre. Deux mois après les violences de Durban, et les attentats du 11 septembre, ce n'est pas l'heure des bilans, mais la fuite en avant. Poser les jalons de l'inversion, perpétuer l'exclusion, tourner le dos à l'universalisme, voilà ce que propose l'ONU en cet automne 2001. Le 10 novembre, le président iranien Khatami, initiateur du « Dialogue des civilisations », définit les fondements de cette nouvelle alliance qui doit déboucher sur les normes internationales du futur. Il indique qu'il a envoyé un message au Secrétaire général lui demandant l'organisation d'un Sommet mondial pour mettre en œuvre une politique commune contre le terrorisme et aboutir à une convention internationale. Ce nouveau traité permettra d'avoir une définition mondiale du terrorisme. En attendant il fournit déjà la sienne :

« Au milieu de la crise terroriste mondiale, le monde est confronté à un genre de terrorisme intensif très grave au Moyen-Orient. L'occupation des territoires palestiniens [...], la judaïsation de la Palestine [...], le meurtre et la terreur des civils palestiniens sans défense, la destruction des sites historiques, sont des exemples de ce phénomène[...]. »

« Nous devons parvenir à une définition appropriée du terrorisme qui fait une distinction entre un acte criminel aveugle et la défense légitime contre l'occupation, la violence et la répression. »

38. « Y a-t-il une volonté des ONG juives de diviser le mouvement antiraciste mondial ? », liste de discussion d'ICARE, Internet center against racism in Europe, <http://icare.to/analyse-kanyana.html>

39. A/RES/56/6.

Deux mois après Durban et le 11 septembre, Khatami sème les premières graines de Durban 2, qui vont se développer progressivement jusqu'au nouveau Conseil des droits de l'homme en juin 2006. Le 10 novembre 2001, l'attentat du WTC est déjà devenu l'événement fondateur de tous les griefs contre un Occident jugé intolérant, guerrier, impérialiste, raciste à l'égard des musulmans, blasphémant les religions, tout particulièrement l'islam.

LA MARCHÉ VERS LE RÊVE

Fort de son prix Nobel de la paix en décembre 2001, Kofi Annan continue son vaste projet de restructuration. Il jongle entre son ambition de modernisation et les échecs patents de l'ONU dans le règlement des conflits — le maintien de la sécurité (Moyen-Orient, Irak, Corée du Nord, Sierra Leone, etc.), les scandales des abus sexuels perpétrés par les casques bleus (Kosovo, Congo...) —, tout cela ponctué de messes grandioses pour réaffirmer, de façon quasi incantatoire, le rêve des fondateurs « *Nous les peuples* »... Le 23 septembre 2003, il nomme un Groupe de haut niveau de seize personnalités Eminentes⁴⁰ qu'il charge d'un rapport dont l'objectif

40. Anand Panyarachun (ancien Premier ministre de la Thaïlande), Robert Badinter (ancien ministre de la Justice de la France), João Clemente Baena Soares (du Brésil, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains), Gro Harlem Brundtland (ancienne Première ministre de la Norvège et ancienne Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé [OMS]), David Hannay (ancien Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU et Envoyé spécial de son pays à Chypre), Mary Chinery-Hesse (vice-Présidente de la Commission de la planification du développement national du Ghana et ancienne Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale du travail [OIT]), Gareth Evans (Président de « International Crisis Group » et ancien ministre des Affaires étrangères de l'Australie), Enrique Iglesias (de l'Uruguay, Président de la Banque interaméricaine de développement), Amre Moussa (de l'Egypte, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes), Satish Nambiar (ancien Lieutenant-général de l'armée indienne et Commandant en chef de la Force des Nations Unies en ex-Yougoslavie [FORPRONU]), Sadako Ogata (du Japon, ancien Haut Commissaire pour les réfugiés), Yevgeny Primakov (ancien Premier ministre de la Fédération de Russie), Qian Qichen (de la Chine, ancien vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères),

est à la fois d'analyser les enjeux politiques internationaux et de proposer une refonte de l'institution internationale. Ils remettent officiellement leur rapport « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » au Secrétaire général le 8 décembre 2004. Puis ce dernier remet son propre rapport, « Dans une liberté plus grande », le 21 mars 2005 à l'Assemblée générale. Il souhaiterait que les gouvernements s'en inspirent pour la Déclaration qu'ils devront adopter lors du Sommet mondial du 14 au 16 décembre 2005, laquelle concerne notamment la restructuration de l'ONU.

Dans la suite du Dialogue des civilisations initié par le président iranien Khatami en 1988-2001, les Premiers ministres espagnol et turc, José Luis Rodríguez Zapatero et Recep Tayyip Erdogan, lancent lors de l'Assemblée générale du 21 septembre 2004 la nouvelle Alliance des civilisations. Le Groupe d'Eminentes personnes ou Groupe des sages⁴¹ est créé officiellement par Kofi Annan, le 2 septembre 2005, à la veille du Sommet mondial.

Nafis Sadik (du Pakistan, ancienne Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP]), Salim Ahmed Salim (de la Tanzanie, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]), Brent Scowcroft (ancien Lieutenant-général des Forces aériennes américaines et Conseiller au Conseil national de Sécurité)

41. L'ancien Directeur général de l'UNESCO Federico Mayor (Espagne), le ministre d'Etat turc en charge des affaires religieuses Mehmet Avdin (Turquie), l'ancien Président Seyyed Mohammad Khatami (Iran), la Princesse Mozah Bint Nasser Al Missned (Qatar), l'ancien ministre de l'Education Mohamed Charfi (Tunisie), le Conseiller du roi Mohammed VI André Azoulay (Maroc), le Directeur de la bibliothèque d'Alexandrie Ismail Serageldin (Egypte), l'ancien Premier ministre Moustapha Niasse (Sénégal), l'Archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud), l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine (France), l'historienne des religions Karen Armstrong (UK), le Président de la Faculté de politique mondiale Vitaly Naumkin (Russie) le Directeur du Alwaleed Bin Talal Center for Muslim-Christian Understanding John Esposito et le Rabbin Arthur Schneier (USA), le Secrétaire général de l'organisation américano-ibérique, organisation Enrique Iglesias (Uruguay), le Secrétaire général de l'Académie de la latinité Candido Mendes (Brésil), la Conseillère spéciale du Secrétaire générale du l'ONU Nafis Sadik (Pakistan), la Parlementaire Shobana Bhartiya (Inde), l'ancien ministre des Affaires étrangères Ali Alatas (Indonésie), le Directeur de l'Académie de sciences sociales de Shanghai Pan Guang (Chine).

Du 14 au 16 septembre 2005, 150 chefs d'État s'y pressent. La messe des messes, le plus grand rassemblement des dirigeants mondiaux jamais réunis. Après une longue bataille qui aura duré tout l'été sur des thèmes tels que le Conseil de Sécurité, le désarmement, le pouvoir du Secrétaire général, les définitions du terrorisme et de la démocratie... une déclaration consensuelle est finalement adoptée. Croyant pouvoir dépasser les blocages, le président suédois de la soixantième Assemblée générale, Jan Eliasson, propose que certains thèmes restent inscrits en tête de l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour de futures discussions⁴².

La période des solennités continue, le 24 octobre 2005 est célébré en grandes pompes le soixantième anniversaire de l'ONU : bilan du passé et promesses d'avenir. Vœux pieux ? Kofi Annan revient à cette occasion sur les accomplissements de l'organisation. « La promotion de la reconnaissance universelle des droits humains est essentielle », rappelle-t-il. « L'ONU renouvelée » doit « faire avancer les nobles idéaux de ses fondateurs ».

C'est ainsi que le 27 mars 2006 s'achève la 62^e session de la Commission des droits de l'homme qui « remercie tous ceux qui ont contribué à la promotion et à la protection des droits fondamentaux au cours de ses soixante années d'existence⁴³ ». En chœur, presque toute la communauté internationale⁴⁴ entonne le chant de bienvenue au nouveau Conseil le 19 juin.

DU RÊVE AU CAUCHEMAR

Parmi les hautes personnalités qui lancent le coup d'envoi du Conseil, il y a la première femme africaine à obtenir le prix Nobel de la paix 2004. Tout un symbole ! La Kényane Wangari Maathai est un modèle en effet de la lutte pour la préservation de l'environne-

42. Aujourd'hui l'Assemblée générale est totalement dominée par l'Organisation des conférences islamiques, le Mouvement des non-alignés, la Chine, etc., ce qui, comme on l'a vu lors du Conseil des droits de l'homme de fin juin 2007 à Genève, a évidemment des conséquences sur la direction des décisions.

43. E/CN.4/2006/L.2.

44. Sauf Israël, les USA, les Iles Palau et les Iles Marshall qui avaient voté contre la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006.

ment et une féministe engagée. Mais il y a un hic ! Celle que certains appellent *Madame Arbre*, en raison des 30 millions d'arbres qu'elle a plantés pour prévenir l'érosion des sols, a affirmé en 2004 que « le virus du VIH avait été créé par des scientifiques occidentaux pour l'utiliser comme arme biologique pour décimer les population africaines⁴⁵ ». Quel symbole incarne-t-elle donc le 19 juin 2006 ? L'écologie politique ? Le combat des femmes ? Le fantasme du complot ? Une nouvelle forme de racisme contre l'Occident ?

Le jour du coup d'envoi à Genève, la petite musique de Durban est bel et bien audible. Elle trace résolument son chemin au sein du fameux mantra « *Nous les peuples...* ». L'Iran, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Manouchehr Mottaki, donne encore le la.

« Cette nouvelle ère est définie par deux caractéristiques : la suprématie et l'arrogance de considérations sécuritaires égoïstes sur les véritables préoccupations des Droits de l'homme, et l'imposition de certaines valeurs culturelles que j'appellerai uniculturalisme. Dans cette nouvelle discipline hégémonique et son système de valeurs, la légitimité des structures et des valeurs des droits humains, et même la valeur des nouvelles démocraties dans certaines parties du monde, est mesurée selon le degré où elles pourront servir le projet du pouvoir hégémonique et de sa culture [...] Associer certaines religions et cultures avec le terrorisme est totalement inacceptable. La jouissance de la liberté d'expression ne doit pas constituer un prétexte et une plateforme pour insulter les religions et leur sainteté. La diffamation des religions, en particulier de l'Islam, doit être rejetée. [...] La promotion de la paix et de la sécurité dans le monde ne peut se faire que par le respect du multiculturalisme et le rejet de l'uniculturalisme. [...] Nous appelons le Conseil des Droits de l'homme à prendre ses responsabilités et à agir efficacement contre l'occupation étrangère [...] à soutenir l'autodétermination du peuple palestinien et à promouvoir le respect des élections démocratiques du 25 janvier 2006 dont le résultat a été la formation d'un gouvernement palestinien. Le Conseil doit soutenir le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur patrie. »

45. Dépêche AFP, 9 octobre 2004, reprise par *Jeune Afrique.com*

L'ÈRE DU CAUCHEMAR

On aurait tant voulu y croire en effet, tant voulu croire que l'ère d'une Commission partielle était révolue, que la présidence libyenne en 2003 n'était qu'un incident de passage dans la marche pour l'universalité des droits fondamentaux, que l'on retrouverait l'esprit de la vision des fondateurs, René Cassin et Eléonore Roosevelt en 1947. Les incantations du 19 juin 2006 — « nous sommes à l'orée d'une ère nouvelle⁴⁶ », avec un « Conseil construit sur la coopération et le dialogue [...] qui envoie un message de respect pour la dignité humaine, d'espoir et de solidarité pour les peuples du monde⁴⁷ » — ne sont en réalité qu'une gigantesque comédie planétaire. En effet, la majorité des pays élus au Conseil (comme la Chine, Cuba, l'Arabie saoudite) ne répondent en rien aux préoccupations des Eminents experts qui constataient que « depuis quelques années, des Etats (avaient) cherché à se faire élire à la Commission non pas pour défendre les Droits de l'homme, mais pour se soustraire aux critiques ou pour critiquer les autres. La Commission ne peut pas être crédible si elle semble avoir deux poids et deux mesures dans le traitement des questions touchant les droits de l'homme⁴⁸ ».

Le fameux « deux poids et deux mesures » n'a jamais été aussi manifeste qu'au nouveau Conseil. Il semblerait presque qu'il ait été édifié uniquement pour élaborer et promouvoir la stigmatisation d'un seul pays : Israël, normaliser l'antisémitisme, bafouer les droits des femmes, restreindre la laïcité et la liberté d'expression, affirmer l'impunité des dictateurs, légitimer le terrorisme, démanteler les droits universels.

46. Expression utilisée dans les discours inauguraux de Kofi Annan et Louise Arbour, Haute Commissaire aux droits de l'homme.

47. Discours inaugural du président de l'Assemblée générale, Jan Eliasson.

48. Les pays membres de l'Organisation islamique représentent plus d'un tiers des sièges, soit 17 sur 47, alors qu'il suffit de 16 pays pour convoquer une session extraordinaire à tout moment. Voir « *Dawn of a new Era* », UN Watch, mai 2007. <http://www.unwatch.org/site/apps/nl/content2.asp?c=bdKKISNqEmG&b=1330819&ct=3842825>

Du 19 juin 2006 au 11 juin 2007⁴⁹, le Conseil convoque cinq sessions ordinaires et quatre sessions extraordinaires qui produisent douze résolutions concernant des pays spécifiques : neuf d'entre elles condamnent Israël et trois s'adressent de façon neutre à la situation au Soudan, comme s'il s'agissait d'un conflit entre deux parties égales.

Deux résolutions portent sur « l'incitation à la haine raciale et religieuse » et sur la « diffamation des religions », en particulier de l'islam. La formulation de cette dernière allant même jusqu'à justifier⁵⁰ des réactions violentes en retour. De plus, elle considère que la liberté d'expression doit « s'exercer de façon responsable et peut donc être soumise à des restrictions ».

Une résolution⁵¹ prévoit également l'organisation d'une nouvelle conférence mondiale contre le racisme (Durban 2) en 2009, qui devra intégrer de nouvelles normes sur le racisme qu'un groupe de travail spécial est chargé d'élaborer. La Libye est désignée pour présider la première réunion dont le bureau est composé notamment de l'Arabie saoudite, l'Iran, la Russie, le Pakistan⁵². Tout un programme en perspective !

Par ailleurs, le mode de fonctionnement du Conseil et son agenda sont négociés et adoptés, quitte à sacrifier les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité, sur l'autel du « consensus ». Le consensus, mot sésame s'il en est pour camoufler la capitulation des démocraties et donner encore l'illusion que le dialogue et la diplomatie peuvent tout. Le Conseil acceptera la disparition des mandats sur Cuba et la Biélorussie, tandis que le rapporteur spécial sur les territoires palestiniens occupés restera en place « jusqu'à

49. Pour la période juin 2007-juin 2008, le Conseil est présidé par la Roumanie ; vice-président et rapporteur, Uruguay ; autres vices-présidents, Djibouti, Pays-Bas, Sri-Lanka. Parmi les 47 membres on compte l'Arabie saoudite, le Canada, la Bolivie, la Chine, Cuba, le Pakistan (qui préside l'OIC) et la Russie ; et de l'UE l'Allemagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni.

50. HRC/4/9.

51. HRC/3/2.

52. Et l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Arménie, la Belgique, le Brésil, le Cameroun, le Chili, la Croatie, Cuba, l'Estonie, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, la Norvège, le Sénégal, la Turquie, etc.

la fin de l'occupation » et qu'un point permanent de l'ordre du jour sera consacré à la Palestine. Il autorisera l'adoption d'un code de conduite pour limiter l'indépendance des rapporteurs spéciaux. Et bradera tous les principes fondateurs des démocraties pour apaiser la « triple alliance », Chine, OIC, Cuba, etc. Un an aura donc suffi pour édifier l'architecture d'un Conseil qui n'a rien à voir avec ce qu'il prétend et devrait défendre : « universalité, impartialité, objectivité, non sélectivité⁵³... »

Un événement significatif du fonctionnement et des méthodes de cette nouvelle institution se doit d'être rapporté. En dépit de l'immunité diplomatique dont elle bénéficie, à la cinquième session du 11 au 18 juin 2007, le Bangladesh interdit à la rapporteure spéciale sur la traite, Sigma Huda, de quitter son pays pour présenter son rapport. Ce « distingué » membre du Conseil viole *in situ* la liberté de mouvement et d'expression d'un expert de l'ONU. Mais personne ne dit rien... Et la déclaration de la Coalition contre la traite des femmes (CATW) est censurée.

Peu interrogent le fait que Jean Ziegler, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation — cofondateur du prix Moammar Khadafi⁵⁴ qu'il reçut lui-même en 2002 avec le négationniste Roger Garaudy, après Fidel Castro en 1998 et avant Hugo Chavez en 2004 —, focalise la plupart de ses interventions sur la Palestine en négligeant des pays comme le Burundi, pourtant identifiés par la FAO comme zones prioritaires. Ni ses amitiés politiques, ni sa focalisation disproportionnée sur une région en particulier, ni ses appels répétés au boycott d'Israël qui violent le principe de neutralité conféré à son mandat, ne semblent émouvoir les gouvernements et les ONG humanitaires spécialisées⁵⁵.

53. Cf. tous les communiqués de presse et déclarations de UN Watch du 7 au 22 juin 2007 sur <http://www.unwatch.org>. Cf. J.-C. Buhner, « Conseil » ou « Commission », les Droits de l'homme en otage à l'ONU, *Le Temps*, 12 juin 2007.

54. Voir, notamment, sur ce sujet le rapport de UN Watch « *Blind to Burundi : Jean Ziegler's Neglect of the World's Food Emergencies* », 2004.

55. On aurait en effet souhaité entendre une critique émanant d'une association comme Action contre la Faim.

LITANIE DE « HAINE » ET INVERSION

La terminologie utilisée dans les textes officiels, rapports, résolutions, participent au processus de diabolisation d'Israël : « puissance occupante », « puissance coloniale »... Les déclarations orales des délégations gouvernementales ou des ONG véhiculent sans complexe le langage et les stéréotypes de Durban. Certains termes reviennent de façon lancinante : « judaïsation », « épuration ethnique », « massacres », « génocide »...

L'inversion devient aussi un rituel politique. Non seulement elle participe à la banalisation du génocide juif par les nazis, mais elle permet également d'associer le nazisme au sionisme, un projet « génocidaire » qui remonte au XIX^e siècle, voire de transformer la définition de l'antisémitisme :

« Israël n'a pas assouvi sa soif du sang des Libanais et l'a retournée sur les civils désarmés de Beit-Hanoun. » Délégué libanais, Conseil des Droits de l'homme, 15 novembre 2006

« L'Holocauste continue et c'est un holocauste israélien contre le peuple palestinien. » Ambassadeur de Palestine Mohammad Abu-Koach, Conseil des Droits de l'homme, 12 décembre 2006

« Cette définition doit nous pousser à réfléchir sur l'Holocauste perpétré, petit à petit, contre le peuple palestinien. » M. Palavicini, délégation du Venezuela, Assemblée générale, 26 janvier 2007

« Le régime israélien, qui vise à exploiter les crimes passés pour en faire le prétexte de nouveaux génocides. » M. Gharibi, Iran, Assemblée générale, 26 janvier 2007

« Un certain nombre de massacres délibérés des populations civiles ont été commis par Israël. » Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation Jean Ziegler, Conseil des Droits de l'homme, 4 octobre 2006

« Israël, la puissance occupante, continuait ses massacres déchaînés [...] et plusieurs milliers de Palestiniens étaient détenus dans les camps de concentration israéliens [...] derrière des fils barbelés et un mur [...] Israël qui utilise l'antisémitisme pour faire taire ceux qui ont le courage de dénoncer l'occupation, l'apartheid et l'humiliation que subit le peuple palestinien. Qu'a donc fait le peuple palestinien aux Juifs pour justifier la décision de coloniser la Palestine par le mouvement sioniste à Bâle en 1897, et après en 1901, d'établir le Fond national juif, fer de lance de l'expropriation

des terres palestiniennes [...] » Mohammad Abu-Koash, Palestine, Conseil des Droits de l'homme, 20 juin 2007

« L'antisémitisme n'est pas l'apanage d'un petit groupe de sémites. Tous les sémites, tels que nous sommes les Arabes, ont été à tour de rôle les victimes de ce racisme. [...] Aujourd'hui l'antisémitisme cible les Arabes. » Idriss Jazairy, Algérie, Conseil des Droits de l'homme, 11 juin 2007

Et puis il y a les lapsus réels ou non :

« Cette journée de solidarité doit nous rappeler qu'il n'y aura pas de solution finale au problème israélo-palestinien, sans l'accomplissement des droits inaliénables du peuple palestinien [...] et du droit au retour du peuple palestinien sur sa terre natale. » Paul Badji, président du Comité sur les droits inaliénables du peuple palestinien, 29 novembre 2005

« Travailler sur le multiculturalisme [...] c'est, peut-être, la solution finale [au problème du racisme]. Doudou Diène (un des promoteurs des normes contre la diffamation de l'islam), rapporteur spécial sur le racisme, 18 septembre 2006, Conseil de Droits de l'homme

« La machine de guerre d'Israël tente depuis plus de cinq décennies — qui ont été pour le peuple palestinien comme une longue Nuit de cristal — d'aboutir à une sorte de solution finale. » M. Dembri, ambassadeur d'Algérie, Commission des Droits de l'homme, 24 mars 2003

INSTRUMENTALISATION DE LA SHOAH ET DÉNI DE L'EXISTENCE D'UN PEUPLE JUIF

Le 1^{er} novembre 2005, l'Assemblée générale adopte une résolution « pour la mémoire de l'Holocauste⁵⁶ ». Les 11 et 12 décembre 2006, une conférence négationniste est organisée à Téhéran. Le 26 janvier 2007, une résolution est adoptée à l'Assemblée générale sur le « Déni de l'Holocauste⁵⁷ ». Si cette reconnaissance symbolique est perçue par certains comme une victoire contre le négationnisme, la lecture des débats montre à quel point elle peut être

56. 60/7.

57. 61/255.

instrumentalisée pour bâtir des discours relativistes, délégitimant Israël et diabolisant le sionisme⁵⁸ :

- C'est un crime commis sur le sol européen par des Européens contre des Européens⁵⁹.
- Ils ont utilisé le « jamais plus » pour justifier leur domination d'un autre peuple⁶⁰.
- Les Palestiniens subissent depuis soixante ans un holocauste bien pire que ce que les Juifs ont vécu en Europe⁶¹.
- Il faut éliminer le Nazisme sioniste⁶².

Le rapporteur spécial sur « les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », Doudou Diène, ne pouvait passer sous silence la conférence organisée par le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad. Dans son rapport présenté en mars 2007⁶³, il met cependant en exergue une seule catégorie des intervenants qui participent à cette réunion. Il leur consacre plus d'un quart de son paragraphe consacré à l'antisémitisme.

Dans l'organisation de cette conférence, il (le président iranien) a fait montre d'une logique de légitimation du révisionnisme et d'autres formes de racisme, en invitant notamment, outre des figures du révisionnisme européen, des figures emblématiques du racisme anti-noir aux Etats-Unis, comme l'un des chefs historiques du Ku Klux Klan américain. La plateforme intellectuelle et idéologique centrale de ce mouvement du racisme historique américain est l'infériorité raciale des Noirs et la nécessité de leur élimination physique qui, non seulement s'est traduite par la décimation d'un nombre considérable d'Africains-Américains, mais qui inspire encore en profondeur la mentalité et les actes de groupes et d'individus militant pour une « Amérique blanche » d'où seraient rejetés non seulement les Noirs, mais également les Arabes, les Asiatiques et les citoyens d'apparence orientale, y compris les Iraniens.

58. Voir notamment les procès verbaux A/60/PV.42 et A/61/PV.85.

59. Jordanie.

60. *Idem*.

61. Indonésie, Iran, Egypte, Bolivie.

62. Commission des droits de l'homme 2004.

63. A/HRC/4/19.

Les rapports de Diène affirment que l'antisémitisme est ancré surtout dans la « culture et l'histoire » du continent européen⁶⁴ et lié à la montée des mouvements d'extrême droite. Il relève principalement d'une hostilité à l'encontre du judaïsme en tant que religion.

Le 27 mars 2007, dans une intervention orale, l'Iran répond aux critiques du rapporteur sur la conférence négationniste de Téhéran.

« Il ne s'agissait pas de questionner la véracité de l'extermination des Juifs européens par l'Allemagne nazie, mais de contribuer à un droit garanti dans les instruments internationaux, le droit à la libre circulation de l'information. »

Et de lever toute ambiguïté sur le présupposé antisémite du régime iranien

« Les Juifs font intégralement partie de la population iranienne. Ils vivent en paix, en harmonie et liberté, et participent activement à la vie sociale et politique de leur terre natale. »

Le 20 novembre 2006, le délégué iranien était encore plus clair dans son propos. La condition juive reste uniquement liée au fait religieux.

« Il est incontestable que le président de la République islamique d'Iran a toujours établi une distinction entre la religion juive et le sionisme. [...] Le sionisme, à l'inverse, est une idéologie fondée sur une volonté hégémonique et des ambitions politiques. »

C'est ainsi que l'entend à son tour le rapporteur spécial sur le racisme qui intègre invariablement l'antisémitisme à « l'islamophobie et la christianophobie » et l'assimile plus précisément à la « diffamation des religions ». Dans son rapport 2006, il indique qu'il est intervenu lors d'une conférence organisée par l'OSCE, à Cordoue, sur « l'antisémitisme et la diffamation des religions⁶⁵ ». Curieux intitulé s'il en est ! En réalité, le titre exact de cette conférence était : « L'antisémitisme et les autres formes d'intolérance⁶⁶ »

Si la judéité n'est définie que par rapport au religieux, on ne peut plus dès lors identifier l'antisionisme comme une forme

64. E/CN/2004/18.

65. E. CN.4/2006/16.

66. OSCE, 8-9 juin 2005.

contemporaine d'antisémitisme. Le sionisme peut incarner désormais une laïcité sans foi ni loi, qui méprise les symboles religieux, détruit les lieux saints, profane le sacré et le patrimoine de l'humanité. Cela permet également de nier la légitimité de la dimension juive d'Israël.

LE SIONICIDE⁶⁷

L'idée selon laquelle les sionistes détruisent les sites culturels et religieux de l'Islam n'est pas récente. Le 13 novembre 1974, Yasser Arafat déclarait solennellement lors de son premier discours à l'Assemblée générale :

« Les sionistes [...] ont volé notre héritage culturel, notre folklore populaire [...]. Leur terrorisme a même gagné nos lieux sacrés dans notre paisible Jérusalem. Ils se sont efforcés de la dés-arabiser et de lui faire perdre son caractère musulman et chrétien [...] »⁶⁸.

Dans le contexte actuel de la montée de l'Islam politique, de la domination de l'OIC dans les débats onusiens, ce type d'attaque rencontre un écho encore plus fort. Le 13 mars 2007, lors de la quatrième session du Conseil de droits de l'homme, l'Algérie, au nom du Groupe des Etats arabes et le Pakistan, au nom de l'OIC, présentaient un projet de résolution⁶⁹ intitulée « Violation par Israël des droits religieux et culturels dans Jérusalem-Est occupée », qui affirme « la nécessité de protéger les lieux saints chrétiens et islamiques en tant qu'éléments du patrimoine religieux de l'humanité » et exige « que la puissance occupante » « s'abstienne de tout acte ou opération qui pourrait mettre en danger les bâtiments ou les fondations ou modifier la nature des Lieux saints, islamiques et chrétiens, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Cette résolution pourra être interprétée à loisir, selon la manière dont on définit « territoire palestinien » et « modification de bâtiment ». La réparation d'un toit ou d'une gouttière dans le quartier

67. Formule empruntée à l'article de Anne Bayefsky : « The Holocaust and the UN : Justifying « Zionicide », *Jerusalem Post*, 3 février 2006.

68. A/PV.2282, 13 novembre 1974.

69. A/HRC/4L.3.

juif de la vieille ville de Jérusalem peut-elle être considérée comme une modification de bâtiment ? Le communiqué final de la réunion extraordinaire du Comité exécutif des ministres des Affaires étrangères, réunis à Jeddah le 22 février 2007⁷⁰, n'évoque même pas la mosquée Al Aqsa, mais parle de « judaïsation⁷¹ » de « Al Quds » (Jérusalem). Le terme « judaïsation » revient systématiquement dans la plupart des discours. L'ONG Badil va encore plus loin. Dans son intervention orale le 13 juin 2007, elle parle de « politique » de « judaïsation » de la Galilée et du Néguev. D'ailleurs même le Karen Kayemet qui a planté des arbres en Israël est une entreprise de judaïsation et de racisme⁷².

LE COMBAT CONTRE L'APARTHEID, LE DEUXIÈME SOUFFLE

Le « mur de sécurité », devenu « mur de séparation », « mur de l'apartheid » ou « mur d'annexion », constitue un argument formidable pour relancer le thème de l'apartheid. Il existe une multitude de textes, résolutions, déclarations, qui se rapportent au mur dans tous les organes de l'ONU.

Le 29 juin 2004, « le Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien » organise une réunion à Cape Town en Afrique du Sud, pour discuter de la comparaison entre les territoires palestiniens occupés et l'apartheid. Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice rend son avis consultatif⁷³ qui « indique que l'édification d'un mur par Israël dans les territoires palestiniens occupés et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international ».

John Dugard, rapporteur spécial sur la Palestine, a donc bâti tout l'argumentaire de son rapport⁷⁴, pour la quatrième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2007, autour du thème de

70. Qui mandate l'OIC de porter la question auprès du Conseil de Sécurité et de l'UNESCO.

71. Cette terminologie est aussi utilisée par le rapporteur spécial sur la Palestine John Dugard.

72. Rapport alternatif des ONG au « Comité sur l'élimination des discriminations raciales » (CERD), mars 2007.

73. Demandé par l'Assemblée générale dans la résolution ES-10/14 du 8 décembre 2003.

74. A/HRC/4/17.

« la discrimination raciste et de l'apartheid », « l'occupation, la colonisation et l'apartheid ». Il sait de quoi il parle, puisqu'il est lui-même originaire d'Afrique du Sud, tout comme d'ailleurs l'archevêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix 1984, qui a été nommé en novembre 2006 chef de la Mission chargée d'enquêter sur l'intervention militaire israélienne à Beit-Hanoun⁷⁵. Dugard considère qu'une condamnation contre Israël pourrait entrer dans le cadre de la « Convention internationale pour l'élimination et la répression du crime d'apartheid ». La publication en 2006 d'un livre de Jimmy Carter, intitulé *Palestine Peace Not apartheid*⁷⁶, vient à point nommé pour renforcer son propos. Qui pourrait suspecter l'ancien Président américain — cette haute autorité morale qui a œuvré pour la paix entre l'Égypte et Israël — d'être partisan ? Aussi, le rapporteur spécial demande-t-il que l'on sollicite l'avis de la Cour Internationale de Justice. Lors de son intervention orale le 22 mars 2007, il suggère aux « représentants de la société civile » d'apporter leurs commentaires à sa proposition. Onze associations répondent dès le lendemain à l'appel de Dugard dans une déclaration orale⁷⁷. Ensemble ils déclarent que « les pratiques israéliennes victimisent le peuple indigène palestinien » et qu'il faut en effet demander l'avis de la Cour internationale de Justice. Ils appellent aussi les Etats membres de l'ONU à « prendre des mesures telles que des sanctions économiques, diplomatiques et de boycott vis-à-vis d'Israël ».

Comme à l'époque de l'Afrique du Sud dans les années 70 et 80, la société civile — plus « libre » que les gouvernements — peut être tête de file dans ce combat contre l'injustice. A Durban, en 2001, l'appel au boycott du texte des ONG n'allait bien évidemment pas en rester là. Le plan d'action élaboré lors de la « Conférence inter-

75. Res S-3/1.

76. « Palestine, la paix pas l'apartheid », NY : Simon & Schuster.

77. Badil, International League for the Rights and Liberation of Peoples (LIDLIP), Union of Arab Jurists, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), International Educational Development, World Peace Council, Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), Interfaith International, International Organisation for the Elimination of all Forms of Racial Discrimination (EAFORD), Indian Movement Tupaj Amaru, Al-Haq Law in the service of Man.

nationale des Nations Unies, de la société civile en soutien à la paix dans le Moyen-Orient », qui s'est tenue à l'UNESCO à Paris du 12 au 13 juillet 2005, « presse les mouvements sociaux internationaux, régionaux et nationaux, les organisations et les coalitions, de soutenir l'appel unitaire de la société civile palestinienne pour une campagne mondiale de boycott, de désinvestissement et de sanction (BDS) ». L'appel est relancé dans le plan d'action de la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien des 7 et 8 septembre 2006, dans la perspective des quarante ans de l'occupation de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza. Mais cette campagne ne doit pas s'arrêter là, elle doit se prolonger jusqu'à l'anniversaire de la « Nakba » en 2008 et, pourquoi pas, certainement s'amplifier pour la conférence de Durban 2 en 2009.

L'ONG Badil, cheville ouvrière de la campagne BDS, ne manque pas d'éloquence pour commencer son intervention orale le 13 juin 2007 : « 1948, 1967, 2007 : le transfert des populations continue. Après cinquante-neuf ans de Nakba ou catastrophe... »

LES RÉSISTANTS CONTRE LE TERRORISME D'ÉTAT

Bien qu'Israël ait quitté Gaza en 2005, on se réfère toujours à l'OPT (les territoires palestiniens occupés) pour tous les rapports et toutes les résolutions concernant cette région. Quelle que soit la forme prise — attentat-suicide ou autre —, pour la plupart des gouvernements, il s'agit de résistance à l'occupation. L'Algérie affirme le 13 juin 2007 qu'il s'agit « d'une résistance légitime » à « la puissance occupante ». L'ambassadeur du Liban déclare que « l'émergence du Hezbollah est entièrement dûe à l'occupation du Sud-Liban par Israël ».

Le rapport de Martin Scheinin, rapporteur spécial pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, présenté lors de la quatrième session du Conseil des droits de l'homme, est on ne peut plus clair⁷⁸. Il considère qu'il faut faire une distinction entre « les attaques suicide internes ou externes ». Les externes comme « les attaques du 11 septembre 2001 » constituent des actes de terrorisme, alors que les internes comme « les tigres Tamil au Sri-Lanka,

78. A/HRC/4/26.

ou les attaques-suicide palestiniennes sont un moyen pour les auteurs de rechercher activement une solution politique ».

LA LUTTE ANTITERRORISTE EST AVANT TOUT RACISTE

On s'en souvient, dès le 10 novembre 2001, le Président Katami inscrivait le 11 septembre comme événement fondateur du courant antimusulman mondial, dont les responsables étaient les Européens, les Américains et les sionistes. Certes, on ne peut nier que des sentiments xénophobes à l'égard de populations d'origine musulmane ont pu se renforcer à la suite des attentats. Mais l'on doit cependant s'interroger sur cette inversion à laquelle on a immédiatement assisté et cette idée qui affirme que c'est l'Occident (en particulier les Etats-Unis et Israël) qui provoque les attaques terroristes. Dans ce sens, le rapporteur spécial contre le terrorisme, Martin Scheinin, s'intéresse plus aux conséquences et aux dérives de la lutte antiterroriste qui aboutissent au *profiling* qu'aux raisons, aux discours politiques, à la propagande, au recrutement, au fonctionnement du terrorisme⁷⁹. Il va même jusqu'à avancer que c'est à cause de « l'absence de définition » — qui en réalité était due au fait que l'OIC souhaitait une définition relativiste — que les gouvernements (occidentaux) répriment les minorités et combattent le droit à l'autodétermination⁸⁰. Il a d'ailleurs décidé de consacrer ses prochains rapports à ces questions centrales.

LE RACISME ANTIMUSULMAN

Le rapport⁸¹ du rapporteur spécial contre le racisme, Maurice Glélé Ahanzo, présenté à la Commission des droits de l'homme en

79. C'est le cas de nombreuse ONG, telles que la FIDH ou Amnesty International. C'est tout à leur honneur de s'engager pour la protection des droits humains des minorités qui peuvent être stigmatisées et contre les arrestations arbitraires dans la lutte antiterroriste. On s'étonne cependant de leur peu de condamnation des discours de propagande et des idéologies qui légitiment le terrorisme.

80. A/HRC/4/19 et service d'information des Nations Unies 25 octobre 2006.

81. E/CN.4/2002/24.

mars 2002, est largement consacré à « l'impact des attentats du 11 septembre sur les musulmans, les Arabes et autres populations originaires d'Asie ». Le premier rapport de Doudou Diène⁸², qui lui succède en 2003, porte spécifiquement sur « la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre ».

Dans le suivi des multiples rapports qui mettent en exergue « l'islamophobie⁸³ », une résolution est présentée en 2003 au nom de l'OIC concernant « la lutte contre la diffamation des religions ». Cette même résolution sera réitérée les années suivantes jusqu'à 2005.

L'affaire des caricatures de Mahomet en 2006 va donner une nouvelle impulsion à ce thème. Le rapporteur spécial sur le racisme, Doudou Diène, la rapporteure spéciale sur l'intolérance religieuse, Asma Jahangir⁸⁴, et le rapporteur spécial sur la liberté d'expression, Ambeyi Ligabo, vont travailler de concert sur un rapport qui aboutira à la conclusion qu'il faut élaborer de nouvelles normes contre le racisme visant à condamner « la diffamation des religions », en particulier de l'islam. Une résolution, présentée par le Pakistan au nom de l'OIC est adoptée en ce sens lors de la quatrième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2007⁸⁵.

L'Alliance des civilisations s'émeut également de la violence des caricatures danoises. La deuxième réunion de travail du Groupe des sages, qui a lieu au Qatar le 27 février 2006, porte essentiellement sur l'affaire des caricatures de Mahomet. A l'issue de cette réunion, la déclaration commune de l'OIC, UE et ONU affirme :

« Le droit universel à la liberté d'expression. Nous appelons chacun à exercer ce droit de manière responsable, et à ne pas l'utiliser comme un prétexte pour inciter à la haine ou aux insultes contre les croyances profondément ancrées de quelque communauté que ce soit. »

82. E : CN.4/2003/23.

83. Sur l'origine et les débats autour de la notion d'« islamophobie », voir notamment C. Fourest et F. Venner, *Tirs croisés. La laïcité à l'épreuve des intégrismes, juif, chrétien et musulman*, 2003, Calmann-Lévy.

84. A/HRC/4/21.

85. A/HRC/L.12.

Répondant à une interview après cette déclaration, l'archevêque Desmond Tutu précise :

« La controverse autour des caricatures danoises est la manifestation d'un plus grand problème entre le monde musulman "marginalisé" et un Occident puissant et exploiteur⁸⁶. »

La vision universelle des fondateurs de l'ONU, qui intégrait le respect des différences, s'est mue, à n'en pas douter, en un projet où le religieux politique prend le pas sur les droits de la personne humaine. Comme le souligne le rapport de l'Alliance des civilisations :

« La religion est une dimension de plus en plus importante pour de nombreuses sociétés et une source de valeurs pour les individus. Elle peut jouer un rôle décisif pour favoriser l'appréciation des autres cultures, religions et modes de vie afin d'aider à développer l'harmonie entre eux. [...] L'entreprise coloniale, apparemment laïque, de la "mission de civilisation" [...] avait en réalité des racines religieuses profondes ? »

Dans ces conditions comment s'étonner de l'atmosphère de ferveur qui accompagna la venue de l'archevêque Desmond Tutu à la tribune le 13 juin 2007, pour la présentation de son rapport sur les massacres de Beit-Hanoun par la « puissance occupante » israélienne⁸⁷ ? Son rapport se transforme bien vite en prêche devant les délégués qui boivent chacune de ses paroles...

« We can be free... only together
We can be prosperous... only together
We can be secure... only together
We can be human... only together
May god bless [...] this council »

86. *The Peninsula*, 28/2/2006.

87. Irwin Cotler, ancien ministre de la Justice canadienne, à qui on avait proposé de participer à cette mission, déclara le même jour qu'il avait refusé en raison de la non-objectivité de la formulation de la résolution et de la condamnation a priori d'une des parties.

LE SÉCULARISME RADICAL

De 2003 à 2007, le rapporteur spécial sur le racisme rédige une multitude de rapports, prend part à de nombreuses plateformes et conférences qui participent à la construction d'un discours politique relativiste, alimentant justement ce qu'il dénonce de façon permanente, à savoir « le choc des civilisations », expression tirée du titre du livre de Samuel Huntington⁸⁸ qu'il cite systématiquement.

Le principe de la laïcité est discriminatoire et raciste. « L'interdiction des signes religieux à l'école publique » en France, « la menace d'interdiction de burqa dans les lieux publics » en Angleterre, « les déclarations stigmatisant le voile ou la burqa » relèvent du racisme et de l'intolérance⁸⁹. La rapporteure spéciale sur la tolérance religieuse considère d'ailleurs qu'il faut distinguer la « liberté de religion positive », quand une personne choisit de porter des signes religieux lorsque ceux-ci sont interdits, de « la liberté de religion négative⁹⁰ », quand porter des signes religieux est imposé.

Doudou Diène regrette que « la laïcité ait mené à la suspicion de la croyance religieuse ». Il considère que l'approche « séculariste dogmatique » est utilisée pour « manipuler la liberté de religion ».

La France et la loi sur les signes religieux sont systématiquement visées par le rapporteur spécial mais aussi par l'Iran. Jusqu'à ce jour, elle n'est jamais intervenue pour défendre la « liberté d'expression », lorsque celle-ci est menacée lors des débats sur la diffamation des religions⁹¹. Seul Luc Ferry, ministre de l'Éducation, affirma le 18 mars 2004⁹² :

« La laïcité est ancrée au plus fort de l'histoire républicaine et démocratique de la France et, loin d'être une source de division, elle rassemble et unit la nation française. »

88. 1993, Odile Jacob 1997.

89. A/HRC/4/19.

90. E/CN.4/2006/5.

91. Le Canada et les USA sont les seuls pays à défendre la liberté d'expression dans le cadre de la condamnation des religions.

92. 2004/SR.11.

Lors de la quatrième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2007, la délégation française, dans la suite du discours inaugural du ministre Azouz Begag, qui avait affirmé « la nécessité de dissocier la discrimination religieuse de la discrimination raciale », n'a fait que rappeler à la République islamique qu'elle était fière « de sa diversité » et de son « ouverture à toutes les cultures ».

LA « LÉGITIMATION INTELLECTUELLE DÉMOCRATIQUE DU RACISME »

Selon Diène, « le débat sur le voile islamique est révélateur d'une cristallisation politique, idéologique, voire civilisationnelle, de l'islamophobie⁹³ ». Le rapporteur spécial s'inquiète « de l'instrumentalisation politique et électorale du racisme » et refuse, à juste titre, « sa banalisation⁹⁴ ».

Son analyse glisse cependant. De la critique des « plateformes politiques » d'extrême droite qui se servent des institutions démocratiques pour promouvoir leur idéologie xénophobe, il parle de « légitimation intellectuelle », de « banalisation idéologique ». Finalement il condamne les positions qui soutiennent l'universalisme au « détriment du multiculturalisme ». Il avance même que cette approche est fondée sur la « conviction profonde de la supériorité culturelle » de l'Occident, « pilier de l'esclavage et de la colonisation ». Dans plusieurs de ses rapports, Diène cite spécifiquement des philosophes, journalistes, écrivains (français la plupart du temps)⁹⁵, comme colporteurs de cette idéologie « raciste ». Il s'inquiète particulièrement de ce qu'il considère être en revanche « une campagne de dénigrement systématique d'intellectuels musulmans⁹⁶ ».

93. E/CN.4/2004/19.

94. AG/SHC/3867.

95. E/CN.4/2003/23-2004/19/2006/54. Parmi eux : Hélène Carrère d'Encausse, Arezki Dahmani, Frédéric Encel, Alain Finkielkraut, Claude Imbert, Yves Lacoste, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, etc.

96. Tel Tariq Ramadan 2005/18/Add.4.

Le nouveau slogan de Diène : « la légitimation intellectuelle démocratique du racisme » ne manque pas d'être repris dans les interventions orales des gouvernements comme Cuba qui ajoute « les conséquences néo-libérales ». Djibouti cite pour sa part Hannah Arendt⁹⁷ et parle de « banalisation des discours de légitimation ».

Le 11 septembre 2001 et l'ancrage du terme « islamophobie » auraient-ils ainsi redonné un nouveau souffle à la philosophie d'Hannah Arendt dans les cercles onusiens ? Non, la philosophe est déjà citée — ainsi que Huntington, référence récurrente de Diène — lors des débats de l'Assemblée générale de 1998 pour l'adoption d'une résolution pour une année 2001 « Dialogue des civilisations », initiée par le président iranien Khatami⁹⁸. C'est également en 1998 que Roger Garaudy publie *L'Avenir mode d'emplois*⁹⁹, où il utilise les mêmes références pour la construction d'un discours des plus haineux à l'égard de l'Occident et d'Israël.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE... LE SILENCE

L'ONU est devenue l'adversaire le plus déterminé de ses principes fondateurs, et le Conseil des droits de l'homme en est la partie la plus visible et la plus symbolique. Ainsi, durant l'année, l'Iran était élu vice-président (et la Syrie rapporteur) de la Commission sur le désarmement, le Zimbabwe président de la Commission sur le développement durable, le Soudan membre du Comité exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés, l'Arabie

97. « La problématique que vous soulevez n'est pas sans évoquer celle à laquelle Hannah Arendt a consacré un examen riche d'enseignements, lorsque celle-ci explique dans un texte célèbre que ce n'est pas le mal lui-même qui est banal, ni ses effets, mais l'état d'esprit dans lequel il est commis. La première caractéristique, poursuit-elle, n'est pas la monstruosité mais le recul de la pensée, le défaut de profondeur. La question devient, dès lors, comment lutter contre le recul de la pensée ? » Mohamed Siad Douale, Djibouti, 28 mars 2007.

98. A/53/PV.53.

99. Editions Vent du large.

saoudite membre de l'organe directeur de l'Organisation internationale du travail, la Biélorussie vice-présidente de la troisième commission de l'Assemblée générale sur les affaires sociales, humanitaires et culturelles.

On ne peut imputer seulement à Kofi Annan la responsabilité de ce cuisant échec... Il a été emporté par son rêve de renouvellement, quitte à laisser l'Iran prendre le pouvoir sur les initiatives : Dialogue des civilisation, Sommet mondial...

Quelques démocraties résistent plus que d'autres, comme par exemple le Canada qui intervient systématiquement sur tous les sujets avec détermination. D'autres comme l'Espagne, sous la houlette du Premier ministre José Luis Rodriguez Zapatero, croient que financer l'Alliance des civilisations et la promouvoir permettra de laver le crime d'intervention en Irak de son prédécesseur José Maria Aznar. Est-ce seulement pour éviter de nouveaux attentats, comme celui du 11 mars 2004 à la gare d'Atocha à Madrid, qui l'a porté au pouvoir ?

La France, patrie des Libertés et des Droits fondamentaux, au discours sans compromission — acte de bravoure universellement admiré contre le va-t-en-guerre américain au Conseil de Sécurité le 14 février 2003 —, se tait lorsqu'on la condamne pour ses principes républicains de laïcité, lorsqu'un membre de l'Institut est mis en cause, que les droits des femmes sont menacés.

L'Europe accepte qu'un Etat membre de l'ONU, Israël, qui ne fait partie d'aucun groupe régional, soit systématiquement mis en cause et qu'un point spécial de l'agenda du Conseil soit consacré à l'élaboration de discours qui risquent progressivement de légitimer les appels répétés de l'Iran à sa destruction.

Quand aux ONG, en dehors de quelques-unes, courageuses, comme UN WATCH qui ose dénoncer systématiquement les violations de tous les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, les autres semblent plus préoccupées par l'avenir de leur propre statut. Certes elles s'inquiètent de la suppression des mandats des rapporteurs spéciaux sur les pays, mais ne s'offusquent jamais du langage de mépris et de haine qui envahit l'institution... Comme à Durban en 2001 et après, le silence est de mise.

Combien de temps encore....

Aujourd'hui règne au bord du lac Léman, cette même moiteur pesante, paisible et futile, que décrivait Albert Cohen à l'époque de la Société des Nations dans les années 1930¹⁰⁰.

Combien de temps nos démocraties continueront-elles à psalmodier « *Nous les peuples...* » ?

En 1938, *Mangeclous* d'Albert Cohen s'achève par ces mots : « Il avait peur. »

Malka MARCOVICH
Le 2 juillet 2007

100. *Solal*, 1930, *Mangeclous*, 1938, *Belle du Seigneur*, 1968.